



**Bureau directeur du vendredi 15 février 2019**  
**Relevé de décisions**

Présent(e)s : Mesdames Béatrice BARBUSSE, Marie-Christine BIOJOUT, Jocelyne MOCKA-RENIER, Brigitte VILLEPREUX, Nodjialem MYARO (en visioconférence), Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE.  
Messieurs Joël DELPLANQUE, Jacques BETTENFELD, Jean-Pierre FEUILLAN, Michel GODARD, Alain JOURDAN, Alain KOUBI, Alain SMADJA.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE, la séance est ouverte à 11h05 au siège de la FFHandball à Créteil.

Le Bureau directeur félicite les parents pour la naissance de Loréa MOREL-DELORD.

**1. Comptes annuels 2018 et budget 2019 - analyse et propositions : Alain SMADJA**

Les faits significatifs des comptes provisoires 2018 intégrant l' « Euro 2018 » sont présentés. Le projet de budget 2019 doit faire l'objet d'arbitrages et d'aménagements en vue de sa présentation aux Bureau directeur puis au Conseil d'administration du 15 mars.

**2. Projet d'ordre du jour du Conseil d'administration des 15 et 16 mars : Béatrice BARBUSSE**

- Approbation du PV du CA des 21-22 septembre 2018
- Vœux réglementaires (ceux proposés avec application immédiate et ceux pour 2019-20)
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée fédérale 2019
- Interventions des entraîneurs-sélectionneurs des équipes de France et du DTN
- Bilan EHF Euro 2018 : Sylvie Pascal-Lagarrigue
- Actualités institutionnelles : Joël Delplanque et Jacques Bettenfeld
- Assises fédérales 2020 : Brigitte Villepreux et Sylvie Pascal-Lagarrigue
- Plan de développement fédéral : Philippe Bana et Béatrice Barbusse
- Présentation compte 2018, budget prévisionnel 2019, Commissaire aux comptes : Alain Smadja
- Point d'information LFH : Nodjialem Myaro
- Point d'information LNH : Olivier Girault
- Point sur l'architecture des formations : Michel Godard et Stéphane Debat
- Arbitrage : point d'étape de la mise en place de la réforme
- Pacte de développement : point d'étape après un an de mise en place

**3. Assemblée générale fédérale des 26, 27 et 28 avril 2019 : Béatrice BARBUSSE**

- L'ordre du jour est quasi abouti, il sera présenté au Conseil d'administration pour validation (y compris la nomination du commissaire aux comptes titulaire).
- Par ailleurs, **le CPLUM se réunira du mardi 23 au jeudi 25 avril à la Maison du Handball.** L'ordre du jour sera précisé dans les semaines à venir. Selon la procédure du pacte de développement, une rencontre sera programmée avec chaque territoire sur les thématiques du pacte et selon les demandes à la fois des ultramarins et des commissions et services de la fédération. Le jeudi sera programmé une réunion synthèse en présence du Président de la FFHandball et du DTN. La COC procédera ce même jour au tirage au sort des rencontres en vue de l'organisation des finales ultramarines de juin 2019, précédant les finales des championnats de France.

#### 4. Ordre du jour du Conseil des territoires du samedi 9 mars : Alain JOURDAN

Un certain nombre de propositions sont attendues de la part des Présidents de Ligue à la suite de la visioconférence tenue avec Joël DELPLANQUE le 15 février.

Des sujets pourront en tout état de cause être abordés dans le cadre horaire prévu, notamment par exemple :

- CNDS et Agence nationale du sport, orientation, répartition
- Pacte de développement et indicateurs 2019
- Module de discipline dans Gesthand
- Conventions entre clubs
- Opportunité d'une circulaire administrative avant les assemblées générales de ligues
- Vœux réglementaires : répartition des présentations en Conseil d'administration et Assemblée fédérale
- Le « compte d'engagement citoyen »
- La mise en œuvre de la nouvelle architecture des formations

#### 5. Proposition de l'organisation d'assises du handball au premier semestre 2020 : Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE / Brigitte VILLEPREUX

Ce regroupement aurait pour objet de fédérer les clubs-comités-ligues, à travers des échanges qui permettraient de créer des liens entre tous les acteurs de notre activité.

Dans un contexte où notre société évolue, où l'organisation du sport et de l'administration est en pleine transformation, il semble nécessaire de réfléchir à ce que nous voulons pour notre pratique dans cet environnement.

Nos offres de pratiques doivent correspondre à de nouveaux publics, nous devons accompagner notre élite à performer dans toutes les compétitions majeures, suivre nos territoires dans leur structuration, fidéliser nos licenciés, professionnaliser nos entraîneurs, dirigeants et arbitres, ...

Répondre à tous ces enjeux collectivement nous semble nécessaire pour lancer une dynamique partagée en prenant comme ancrage un avenir porté par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en France en 2024.

#### 6. Question diverses : Michel GODARD

- le « compte d'engagement citoyen »

« Institué par la loi du 8 août 2016 dite « Loi travail », [le Compte d'Engagement Citoyen \(CEC\)](#) est un nouveau dispositif de l'Etat destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits à formation supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation.

Chaque bénévole souhaitant s'estimer éligible peut déclarer ses heures via "[Mon Compte Bénévole](#)". Il est possible de déclarer ses activités bénévoles associatives éligibles jusqu'au 28 février 2019 et les faire valider jusqu'au 19 mars 2019.

Un "valideur CEC" doit être désigné dans chaque association. Il est nécessairement membre de l'instance de direction, qu'il soit le président ou tout autre bénévole de cette instance. Pour les associations composées de plusieurs établissements déclarés en France, un "valideur CEC" pourra s'identifier pour chaque établissement.

Le "valideur CEC" doit se déclarer sur "[Le Compte Asso](#)".

Le "valideur CEC" recevra une notification par mail chaque fois qu'un bénévole de son association déclare ses engagements bénévoles. Il devra en attester l'exactitude pour que le bénévole puisse bénéficier de ses droits à formation ».

**Le Bureau directeur décide qu'au plan national, le Président de la fédération est le « valideur ». Pour ce qui concerne le plan territorial, la réunion des territoires du 9 mars devra en décider.**

- **Demande de la ligue d'Occitanie** sur le cas du joueur Ethan MEITE, né le 26/06/2005 (13 ans en 2018-19). Ce joueur a muté en septembre 2018 (hors période) du Handball Club Quint-Fonsegrives (6131028) au club Entente TUC Balma (6131003). Suite à une mutation professionnelle, ses parents ont déménagé à Revel (soit à 50km de Balma). Il souhaite maintenant muter au club HBC Revel (6131071). Le Bureau directeur exprime un avis favorable à l'unanimité.

- **Demande de la ligue de Nouvelle Aquitaine** portant sur le cas de la joueuse Clara CADAUGADE, née le 11/07/1997 (21 ans en 2018-19). Pour poursuivre ses études à Pau, cette joueuse a muté en octobre 2018 (hors période) du club SA Gazinet Cestas (6033088) au club de de Lescar HB (6064063). En décembre 2018, elle a démissionné du Master auquel elle était inscrite et est rentrée à Bordeaux (210km de Pau). Elle souhaite maintenant revenir au club SA Gazinet Cestas. Le Bureau directeur exprime un avis favorable à l'unanimité.
- **Demande de la ligue Auvergne Rhône Alpes** sur le cas du jeune Sylvain BOUZIDI né le 18/05/2004 (donc âgé de 14 ans pour la saison 2018-19), licencié au Handball Club Bourgetain (5173006). Suite à une opération du genou à l'automne, il ne peut pas se voir délivrer une licence pratiquant pour la saison 2018-19. N'ayant toutefois pas de restrictions pour marcher et se déplacer, il souhaite pouvoir participer à l'encadrement des entraînements et des matches de l'équipe « moins de 13 » du club. Le club sollicite une dérogation pour que lui soit délivré une licence dirigeant. Le Bureau directeur exprime un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Le prochain Bureau Directeur aura lieu à la MDH **le vendredi 15 mars à 9h.**



Joël DELPLANQUE  
Président



Michel GODARD,  
Secrétaire général adjoint